

L'Université de Liège et la Station scientifique des Hautes-Fagnes parmi les acteurs de la création et de l'aménagement des Réserves naturelles domaniales

Ainsi que le souligne l'Editorial de cette revue, la Réserve Naturelle Domaniale des Hautes Fagnes sera bientôt cinquantenaire.

Il est évident que cette Réserve n'aurait jamais existé sans la conjonction des efforts des scientifiques et des amoureux de la nature rassemblés par "Les Amis de la Fagne". Héritiers de Léon Fredericq, de très nombreux chercheurs se sont ainsi succédé, en particulier à la Station Scientifique des Hautes Fagnes de l'Université de Liège.

Aussi est-ce avec plaisir que nous publions ci-dessous cette rétrospective montrant combien la maison fagnarde de l'Ulg est associée à la création et à la gestion de la Réserve.

Nous le faisons d'autant plus volontiers que, il y a peu, l'avenir et l'existence même de la Station de Mont-Rigi ont été fortement remis en cause. Rappelez-vous, notamment, cette pétition à laquelle "Les Amis de la Fagne" ont grandement contribué et qui a rassemblé plus de 7000 signatures en faveur du maintien de l'établissement scientifique.

Aujourd'hui naissent de nouveaux espoirs. Il semble que les nouvelles autorités universitaires soient animées de meilleures intentions et qu'elles comprennent l'intérêt multiple de maintenir et développer, en Fagne même, une vitrine irremplaçable. La perspective du cinquantenaire de la Réserve devrait être aussi l'occasion ou jamais d'insuffler un élan neuf à la Station, en l'adaptant certes à l'évolution du contexte, mais en maintenant clairement le cap de la poursuite et de l'approfondissement de la recherche dans les Hautes Fagnes et de l'ouverture au public, de plus en plus nombreux, qui visite le Haut Plateau.

Roger HERMAN,
Président des "Amis de la Fagne",
Président de la Commission Consultative de Gestion
des Réserves Naturelles Domaniales des Hautes Fagnes.

Il y aura 50 ans l'an prochain que la première Réserve naturelle domaniale était créée, et 70 ans que "Les Amis de la Fagne" publiaient un volumineux rapport de R. Bouillenne (1938) intitulé "Le futur Parc National des Hautes-Fagnes" dont les "30 premières mesures à prendre (urgentes à l'époque)" ont pratiquement été toutes rencontrées aujourd'hui (voir annexe 1).

L'objet de cet article n'est pas de retracer toutes les démarches, venues de toutes parts, qui ont permis la réalisation et l'aménagement de cette première réserve et de celles qui ont suivi. Il s'agit essentiellement de mettre en lumière :

1. le rôle joué par l'Université de Liège (ULg), et en particulier des trois Stations scientifiques des Hautes-Fagnes (SSHF) successives, la première créée en 1924;
2. la collaboration, à partir de 1935, avec l'asbl "Les Amis de la Fagne" et l'évolution positive des relations entre ces deux partenaires et l'Administration des Eaux et Forêts dont la transformation ultérieure en "Division Nature et Forêts"

(DNF) fut beaucoup plus qu'un symbole.

Avant les deux guerres mondiales

En Belgique, la question de la protection des Hautes-Fagnes est d'actualité depuis plus de cent ans. Elle a été mise en avant par Léon Fredericq, professeur de physiologie générale à l'Université de Liège qui, ayant parcouru la région pendant une quinzaine d'années à la fin du 19^e siècle, prononça à la séance publique de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique, en 1904, un discours dont le retentissement dans le monde scientifique fut considérable. Ce discours fut popularisé ensuite (Comhaire 1911) "par de nombreuses conférences, de nombreuses excursions dans les fagnes avec des sociétés scientifiques, archéologiques, des écoles ou des groupes d'amateurs, par des expositions de documents détaillés et pièces à l'appui". Ch.-J. Comhaire par exemple conduisit l'association "Le Vieux-Liège" en fagne, dès 1906, avec la collaboration de L. Fredericq. La création de "réserves bota-

niques" en Belgique avait déjà fait l'objet de demandes auprès du gouvernement en 1902 (Bommer) et en 1905 (Didier). En 1901, une réserve de fagnes, soustraite au drainage intensif (Bouillenne, Deuse et Streele 1956), avait été créée par l'Administration forestière sur une étendue de 300 hectares dans les séries de Geitzbusch et Durèt (Boudru 1937). En 1908, L. Fredericq fut chargé par le Ministre des Sciences et des Arts de remettre un rapport sur la création d'une réserve dans les Hautes-Fagnes.

Les risques accrus d'incendie résultant de l'assèchement des fagnes par drainage et l'accentuation des crues des rivières issues du haut plateau que ce drainage risquait de provoquer furent très tôt évoqués. L'altération progressive de la fagne des Deux-Séries, drainée partiellement dès 1902, enrésinée en 1909 et incendiée en 1911, ainsi que les grandes crues de la Vesdre en février 1906 et en mars 1909 (Comhaire 1911) ont certainement joué un rôle incitant dans la création à Verviers, le 26 octobre 1911, du premier "Comité de la Défense de la Fagne" par A. Bonjean

et H. Angenot. Suite à un nouveau rapport de L. Fredericq à l'Académie Royale de Belgique, un vœu officiel fut transmis au Gouvernement "qui recommandait à l'Etat et aux communes la création de réserves au plateau de la Baraque-Michel, de manière à y conserver sur une étendue suffisante l'aspect si caractéristique et si pittoresque des Hautes-Fagnes et d'y préserver la flore et la faune glaciaires, menacées d'une destruction prochaine par les travaux d'assèchement et de boisement" (Fredericq 1911). On constate donc que, dès cette époque, le souci (avant la lettre) d'une protection de la biodiversité et de l'aspect paysager du haut plateau accompagnait l'argumentation de nature économique. On retrouvera ces préoccupations parfois dissociées dans la suite. Dès 1911, l'assurance gouvernementale était donnée qu'une réserve serait constituée dans les fagnes par un bloc de 1000 hectares d'un seul tenant. S'affrontaient à l'époque les partisans de la protection d'un grand territoire fagnard et ceux qui se contenteraient de plus petites réserves naturelles. Ch.-J. Comhaire (1911) insistait déjà sur la nécessité de protéger "tout le haut plateau, pas seulement quelques coins retirés sur quelques hectares...". En 1912, J. Massart a publié sa célèbre liste des sites à grand intérêt scientifique en Belgique. Il proposait de créer des réserves de grandes étendues appelées "parcs naturels" où se trouveraient réunies la flore et la faune d'un district naturel et des sites de dimensions plus modestes dans les régions sou-mises à une intense activité humaine. A partir de 1912, la Commission Royale des Monuments, qui venait de s'adjoindre la compétence sur les Sites, put entamer les démarches pour la protection non seulement des Hautes-Fagnes mais aussi de nombreux sites menacés dans tout le pays.

La guerre a tout arrêté en 1914.

Après la première guerre mondiale, l'Université de Liège installa en 1924 sur le haut plateau une Station de Recherches à Mont-Rigi, qui fut le point de départ d'une série d'études sur la végétation des tourbières et sur la tourbe elle-même. Simultanément, cette station scientifique (SSHf) s'attacha à défendre le maintien des landes et tourbières de la région. On sait peu le rôle im-

portant qu'elle a joué, par exemple, dans la sauvegarde de la fagne Wallonne, aujourd'hui le joyau des Réserves naturelles domaniales, menacée à l'époque par une exploitation industrielle de la tourbe sur 142 hectares près de Drello. Elle négocia aussi des conventions visant à maintenir un statu quo dans l'enrésinement de certaines fagnes. Par exemple, le 7 février 1930, celle relative aux fagnes de Jalhay, approuvée à l'unanimité du conseil de cette Commune. C'est depuis cette époque en effet, que R. et M. Bouillenne et leurs collaborateurs s'étaient attachés à dater et à expliquer les "viviers", si abondants dans cette grande fagne, et qui seront néanmoins détruits 30 ans plus tard "en échange" de la création de la première Réserve naturelle.

Au début des années 30, le Directeur général des Eaux et Forêts, M. Delville, constitua un dossier dans le but d'établir une réserve dans les Hautes-Fagnes. La Commission des Monuments et des Sites, consultée, délégua A. Bonjean, qui fit appel à L. Fredericq et R. Bouillenne (Bouillenne 1937). Dans le compte-rendu journalier, tenu par L. Fredericq à la SSHf, on lit que, le 9 août 1932, L. Fredericq et A. Bonjean ont parcouru les fagnes de la fontaine de Périgny à la croix Mockel pour déterminer les limites d'une réserve à proposer à la Commission des Monuments et des Sites. Les premières réunions à la SSHf avec les responsables des Eaux et Forêts concernés datent aussi de cette époque.

Le 10 février 1934, R. Bouillenne fut invité au Palais de Laeken pour informer le Roi Albert 1^{er} de la situation des Fagnes et des mesures de conservation à prendre sans délai. C'était huit jours avant le décès du Roi à Marche-les-Dames.

1935, année de la mort de L. Fredericq, marqua un tournant décisif dans la lutte pour la défense du haut plateau. C'est l'année de la création de l'Association "Les Amis de la Fagne". Cette association, qui succède ainsi au "Comité de la Défense de la Fagne" d'A. Bonjean, va souvent prendre le relais des efforts de l'université sans pour autant toujours adhérer totalement aux suggestions des "scientifiques". C'est ainsi que le projet d'un "Parc national" de 20000 ha, élaboré par R. Bouillenne, sera publié dans la nouvelle revue *Hautes Fagnes* en 1938 (fasc. 1), mais partiellement critiqué

par le Comité directeur des "Amis de la Fagne" dans le même volume (fasc. 2). "Les Amis de la Fagne" s'opposaient à un contrôle des pistes réservées aux "vrais fagnards" sur la totalité du Parc National proposé et se prononçaient pour la seule mise en réserve de quelques territoires limités. Mais ces divergences de vue, qui tenaient plus, en ce moment, à des différences de vocabulaire qu'à des oppositions doctrinaires seront rapidement dissipées (Freyens 1939).

Entre-temps, le nombre d'adhérents à l'asbl "Les Amis de la Fagne" avait atteint le millier. Un projet d'installation d'une Maison-Fagne à Botrange prenait corps. Elle devait comprendre une salle d'exposition et une bibliothèque, mais elle ne verra jamais le jour.

Le 1^{er} décembre 1936, le comte A. van der Burch fut nommé Commissaire royal pour la région de Spa et des fagnes (*Hautes Fagnes* 1937, 2 : 212). Le projet de R. Bouillenne (1936) fut examiné et "Les Amis de la Fagne" entendus (*Hautes Fagnes* 1937, 1 : 202).

Le 15 février 1938, R. Bouillenne fut à nouveau appelé au Palais, par le Roi Léopold III qui pria ensuite les Ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture de donner suite au dossier de la protection des Hautes-Fagnes qui Lui fut présenté.

Des textes législatifs furent déposés par le Commissaire royal van der Burch. Ils ont été évoqués dans la presse de l'époque (*Hautes Fagnes* 1939, 2 : 83-85). Un Parc national de plusieurs centaines de kilomètres carrés s'étendant sur 45 communes y fut proposé. On y parlait de protection des sites, mais aussi de modernisation du tourisme.

Le 22 avril 1939, à l'initiative d'A. Bonjean, la Commission Royale des Monuments et des Sites décida, à l'unanimité, le classement des fagnes (*Hautes Fagnes* 1939, 3 : 102-103).

La deuxième guerre mondiale interrompit, hélas, toutes ces initiatives.

Les années 50-60

Parc national ou Réserves naturelles domaniales ?

Le projet de Parc National fut repris après la guerre, en 1947 et 1948, par différentes instances politiques et se heurta très vite à de sérieuses oppositions. Certaines ad-

ministrations n'étaient pas prêtes à perdre une partie de leurs prérogatives en acceptant un projet aussi ambitieux. Car le projet impliquait une gestion centralisée se superposant au découpage traditionnel du terrain en communes et cantonnements forestiers. Déjà, en 1944 et 1945, une tentative de constituer un Institut National, responsable des réserves à créer sur tout le territoire belge, n'avait pas abouti (Bouillenne 1956). D'autre part l'argumentation principale développée à cette époque ne se fondait pas comme aujourd'hui essentiellement sur le maintien de la biodiversité, mais mettait en avant les risques de dégradation, par le drainage et l'enrésinement, du "château d'eau" que représentaient, pour R. Bouillenne (1943), les tourbières et l'impact que leur altération pourrait avoir sur l'alimentation en eau des barrages, un sujet controversé (Boudru 1937, Liégeois & Nys 1933).

En 1948 et 1949, les chercheurs de l'ULg, qui occupaient une nouvelle Station scientifique, ne se découragèrent pas. D'autant que "Les Amis de la Fagne" non plus n'avaient pas désarmé, mais au contraire avaient intensifié leur campagne de propagande pour la conservation du haut plateau. La Station scientifique installa en 1949, à la tour de Botrange, le "Musée Léon Fredericq" et créa l'association des "Amis" du musée du même nom. Les statuts stipulaient que l'association avait pour but : *de contribuer au développement de ce musée, d'aider la Station scientifique de Mont-Rigi dans la réalisation de ses travaux et d'une manière générale de participer à l'étude et à la protection des Hautes-Fagnes.* Parmi les moyens d'action de l'association, on trouve... *b) l'organisation de visites guidées au musée et, en général, dans le cadre de celui-ci, de toutes manifestations destinées à l'aider à assurer l'accomplissement de sa mission d'information scientifique, d'enseignement et de vulgarisation ; c) l'organisation de séances, de conférences, d'excursions susceptibles de développer chez le public et en particulier chez la jeunesse des écoles, la connaissance et le respect de la flore, de la faune, du sol et des eaux du haut Plateau ; ... f) la participation à la fondation et à la gestion d'un Parc national des Hautes-Fagnes.* Jusqu'en 1966, année où la commune de Robertville décida de



Le Professeur Raymond Bouillenne en fagne avec le Docteur Robert Collard, alors Secrétaire général des "Amis de la Fagne", vers 1963. (Photo R. Herman).

mettre fin à la location du bâtiment par l'ULg, ce musée géré par l'institution universitaire sera la seule vitrine scientifique mise à la disposition du public sur le haut plateau. De 1949 à 1951, par exemple, il a accueilli chaque année environ 1300 visiteurs. Ceci est remarquable car cette période n'est encore qu'au début de l'énorme progression du tourisme qui va sévir dans la région en 50 ans (par comparaison, aujourd'hui, le bureau d'accueil de "Haute Ardenne" à la SSHF voit passer environ 3500 personnes chaque année à l'entrée du seul sentier didactique de la Poleûr, le Centre Nature de Botrange recense environ 8500 entrées par an aux expositions permanentes et temporaires).

Entre-temps, le projet d'un grand "Parc National des Hautes-Fagnes" a fait place à des projets de mise en réserve de plusieurs sites, de dimensions plus modestes, et concernant cette fois tout le pays. Ils seront près d'aboutir, en 1950, pour deux d'entre eux, la partie sud-occidentale des Hautes-Fagnes et le Westhoek, mais un nouveau Gouvernement qui s'est ensuite installé, a décidé de remettre à plus

tard l'acquisition des terrains. "La réalisation de ce programme partiel fut ainsi en suspens pendant 5 ans, tandis que, sur le terrain, les altérations du territoire fagnard continuaient à un rythme nettement plus rapide et qu'apparaissait un projet d'installation d'exploitations herbagères sur 200 hectares de landes tourbeuses appartenant à la Commune de Jalhay, à la demande de la Petite Propriété Terrienne" (Bouillenne 1963).

La première Réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes

Enfin, en 1956, le Conseil des Ministres donna son accord pour que des négociations soient entreprises avec les propriétaires des terrains et que soient constituées les deux premières réserves d'Etat, l'une dans les Hautes-Fagnes sur 2041 hectares, l'autre au Westhoek près de La Panne. Dans le compte-rendu journalier que je tenais à l'époque à la SSHF, on note que le 8 mai 1956, une délégation des bourgmestres et de responsables des Eaux et Forêts impliqués dans le tracé des limites de la Réserve naturelle, conduite par P. Gathy, a parcouru la région et a délimité les

fagnes de Jalhay à l'amont du terrain dévolu à la Petite Propriété Terrienne, ainsi que les bords ouest et sud des fagnes, de la Baraque-Michel à la route de Cléfaye, en amont de Troupa. Ils tracèrent des lignes droites sans guère se soucier de la végétation dont des sites encore intéressants furent laissés en dehors de la future réserve, par exemple le coupe-feu au départ de la Haie-de-Souck qui permettra l'enrésinement de 150 hectares de remarquables landes tourbeuses encore présentes à cette époque de part et d'autre de la Rur.

Les chercheurs de la Station scientifique, qui connaissaient pourtant mieux que quiconque les caractéristiques de la végétation de ces fagnes, n'ont pas été invités à ce repérage. Pourtant, depuis 1955, une carte détaillée au 5.000^e de la végétation des fagnes du sud-ouest était élaborée par la Station scientifique sous l'égide du Centre de cartographie phytosociologique de Gembloux dirigé par A. Noirfalise. Cette carte sera d'ailleurs présentée ultérieurement à une réunion belgo-allemande sur la protection de la nature tenue à Lammersdorf, le 17 octobre 1959 (recopiée de cette carte, la planchette de Xhoffraix au 10.000^e, transmise à Gembloux pour publication, a mystérieusement disparu.)



*Le futur Professeur Steeel occupé à un carottage de tourbe en Fagne du Steinley en début des années 60.
(Photo R. Herman).*

En 1960, sous l'impulsion du Secrétaire général des "Amis de la Fagne", R. Collard, se constitua alors, de manière informelle, un "Comité de coordination des affaires fagnardes". Il fonctionnera jusqu'en 1968. Il est intéressant d'en détailler la composition car ce comité a réuni notamment plusieurs

personnes qui seront amenées à jouer ultérieurement un rôle dans la future "Commission consultative de gestion des réserves naturelles domaniales des Hautes-Fagnes". (R. Collard, J.-M. Groulard, R. Herman et J. Leroy pour "Les Amis de la Fagne", R. Bouillenne, R. Schumacker et O. Tulippe, pour l'Université de Liège, J. Melon et M. Streel pour les "Amis du Musée Léon Fredericq", J. Colard pour l'Administration de l'Urbanisme, F. Robert pour l'Administration du Cadastre, un hydrologue G. Van Beneden, un chasseur et amateur de la grande faune C. Verlinden). Plus tard, J. Moureau et J.-C. Ruwet pour l'Université de Liège et M. Letocart pour les Eaux et Forêts participeront à quelques réunions. D'autres forestiers (C. Terwagne, G. Houyon, notamment) seront quelques fois consultés. L'absence d'un règlement et de moyens pour la gestion de la Réserve entraînait en effet un réel malaise chez les forestiers responsables. On risquait d'en venir à ne plus s'occuper des territoires mis en réserve et, en cas d'incendie, de concentrer la défense sur la lisière des forêts en laissant brûler la fagne.

L'objectif premier de ce comité était de rassembler les arguments à mettre en avant pour la gestion de la nouvelle Réserve naturelle et pour la création d'autres réserves sur le haut plateau. La cartographie de la végétation par la Station scientifique se poursuivait dans d'autres fagnes proches de la Réserve de 1957 (Streel : Herbôfaye, Poleûr, Fraineux, Neûr Lowé), ainsi que dans les fagnes du nord-est (Bouillenne et Moureau : Hoescheit, Froment : Kutenhart et Allgemeine Venn, Schumacker : Brackvenn, inclus Misten et Puzen, Streel : Steinley). Il s'agissait avant tout d'empêcher boisement et drainage. En effet, si un Conseil supérieur des réserves naturelles avait bien été créé à l'échelon national sous la présidence de M. Ganshof Van der Mersch, un statut des réserves naturelles n'était pas encore défini. Différentes actions furent entreprises, en parallèle : location de fagnes par "Les Amis de la Fagne", comme à Cléfaye, intervention de la Commission royale des monuments et des sites, intervention auprès du Directeur général des Eaux et Forêts A. Herbignat, établissement d'un premier Plan de secteur

par le Ministère des travaux publics. L'argumentation avancée par les détracteurs d'une extension de la réserve tournait souvent autour du thème "pourquoi encore mettre en réserve ce qui existe déjà dans la réserve de 1957". La publication d'un livre blanc ("Amis de la Fagne" 1963), répondra à ces arguments, mais mettra l'accent aussi sur l'intérêt touristique, historique et hydrologique des réserves proposées. Ainsi on y mettra en avant (Van Beneden) que les matières humiques, qui ont un énorme pouvoir dissolvant envers le plomb, sont libérées massivement par le drainage des tourbières, entraînant des cas de saturnisme dans les localités desservies par les barrages.

En 1962, un "groupe de travail des fagnes" du Conseil supérieur des Réserves naturelles a parcouru les fagnes du nord-est et a défini quelques principes de gestion : possibilité de faire certains travaux dans une réserve dirigée, limitation des touristes "non avertis", ... La même année, le Conseil supérieur des Réserves naturelles a décidé de proposer au Ministre de l'agriculture la mise en réserve de tous les terrains "incultes" domaniaux, soit environ 750 hectares. En 1966, ce Conseil fut autorisé dorénavant à s'occuper légalement de terrains n'appartenant pas à l'Etat pour les placer aussi sous statut de réserve. Dès cette époque, l'Etat, par l'intermédiaire des Eaux et Forêts, commença à se substituer aux "Amis de la Fagne" pour reprendre à son compte les contrats passés par ceux-ci avec différentes communes.

D'autres Réserves naturelles domaniales en Hautes-Fagnes

Entre 1964 et 1968, de nouvelles réserves naturelles domaniales furent créées (voir à ce sujet : Bronowski & Herman 1987). L'ensemble des réserves reçut son premier diplôme européen en 1966. Mais il faudra attendre 1970 pour voir établir, par le Conseil supérieur de la Conservation de la nature, un Conseil local de gestion (les deux conseils étaient présidés par A. Noirfalise) où la Station scientifique fut représentée dans un premier temps par R. Bouillenne, J. Lambinon, J.-C. Ruwet et M. Streel, rejoints ensuite par R. Schumacker, et "Les Amis de la Fagne", par R. Collard et J. Leroy, rejoints ensuite par V. Bronowski.

Les années 70

Création de l'asbl "Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel"

Le début des années 70 marqua donc un nouveau tournant important pour les réserves naturelles et leur gestion. De plus, un nouveau partenaire, la Province de Liège, a commencé à s'installer sur le haut plateau. L'asbl "Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel" a été créée, le 18 janvier 1971, à l'initiative de la Province de Liège et dirigée, dans un premier temps, par M. Dahmen sous la présidence du député permanent E. Moreau. L'association a notamment pour objet de : *1° promouvoir dans le territoire du Parc Naturel (qui ne sera officiellement créé qu'en 1978 et par décret du Gouvernement wallon, en 1985) : la sauvegarde des paysages, des richesses de la flore, de la faune et du sol, de la pureté de l'air et des eaux, des ressources de la chasse et de la pêche, de la vocation touristique et du caractère des villages, conformément aux directives et prescriptions générales ou particulières, inscrites dans les plans de secteur ; 2° promouvoir la sauvegarde des réserves naturelles domaniales et autres, existant dans le secteur conformément au règlement de ces réserves et selon leur plan particulier de gestion élaboré par le Conseil supérieur des Réserves naturelles domaniales.* Parmi les membres fondateurs, "Les Amis de la Fagne" étaient représentés par J. Leroy, mais la Station scientifique de Mont-Rigi ne fut pas invitée. D'ailleurs, parmi les dizaines de membres fondateurs dénommés, un seul scientifique était présent, A. Noirfalise, professeur à Gembloux et président du Conseil supérieur des Réserves naturelles domaniales. (Cette situation sera corrigée par la suite et, actuellement, non seulement l'ULg, mais aussi la Commission consultative de gestion sont représentées au Comité directeur de l'asbl, dénommée dorénavant "Centre Nature de Botrange - Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel"). Malgré le programme ambitieux énoncé dans les premiers statuts, l'activité de cette asbl fut, dans un premier temps, essentiellement orientée vers le tourisme. Dans la suite, l'intérêt pour les Réserves naturelles domaniales des Hautes-Fagnes (RND HF) ira croissant, souligné notamment par la présence, dès 2002, de son directeur, A. Langer, parmi les membres

de la Commission consultative de gestion de ces réserves.

La troisième Station scientifique des Hautes-Fagnes

Les années 70 furent aussi des années de transition. R. Bouillenne décéda en 1972. Il n'a pas vu l'achèvement de la nouvelle station scientifique, conçue remarquablement par R. Schumacker avec la collaboration de J.-C. Ruwet. L'équipement de la station est performant, si on le compare aux modestes installations antérieures. J.-C. Ruwet présidait le nouveau Conseil de gestion de la SSHF (il sera remplacé plus tard par N. Magis, tandis que R. Schumacker assurera la direction de la station pendant plus de vingt ans, avant de la céder à L. Leclercq en 1997.) De plus, un couple de résidents, S. Fontaine et son épouse, y habita en permanence. S. Fontaine, qui surveillait les populations de Tétrasyre pour J.-C. Ruwet depuis plusieurs années, a parcouru alors les fagnes pratiquement chaque jour et est devenu un des meilleurs connaisseurs de la fagne. On note aussi dans le compte-rendu journalier, tenu à la SSHF, que, le 18 février 1975, inaugurant de fait les nouveaux bâtiments, un premier groupe d'étudiants de la licence en sciences botaniques de l'ULg s'est installé pour un stage de palynologie de plusieurs jours. La nouvelle station fut inaugurée officiellement le 31 mai 1975 et un colloque scientifique réunit en automne des spécialistes de géomorphologie, de botanique et de zoologie. En 1978, l'asbl "Cercle des Naturalistes de Belgique" a organisé, à la SSHF, les premiers cours de "Guide Nature".

La Commission consultative de gestion des Réserves naturelles domaniales

Durant ces années, "Les Amis de la Fagne" se sont employés efficacement à combattre différents projets qui menaçaient l'intégrité du haut plateau. D'autre part les membres (voir plus haut) de la Commission consultative de gestion des Réserves naturelles des Hautes-Fagnes, sous la présidence d'A. Noirfalise, ont alors appris à travailler ensemble. M. Letocart, secrétaire de la Commission, en était la cheville ouvrière. D'autres forestiers concernés par la gestion étaient régulièrement présents, notamment F. Cromlin, P. Gathy, C.

Houyon, R. Lemaître, A. Rogman, C. Terwagne, J. Zorn. A. De Grox, dans un premier temps, M. Defawe à partir de 1978, y représentait le nouveau "Service des Réserves Naturelles et de la Conservation de la Nature". Dès cette période, des sommes considérables ont été affectées à la gestion des réserves par l'Administration centrale et les différents cantonnements. (Il faudra cependant attendre 1994 pour voir un cadre de "scientifiques" chargés du suivi et de la coordination de cette gestion.)

Deux années après la promulgation de la loi sur la conservation de la nature (12 juillet 1973), est paru enfin, le 23 octobre 1975, l'arrêté ministériel portant sur la surveillance et la circulation dans les réserves. En 1976, le président de la CCG constatait, avec satisfaction, "que le programme d'action que s'était fixé la Commission en 1970, avait été presque entièrement réalisé, notamment en ce qui concerne les mesures de protection contre les incendies et la circulation du public dans les réserves" (PV de la CCG du 3 février 1976). En ce qui concerne la circulation du public, on était pourtant loin du compte, comme on le verra dans la suite.

Jusqu'en 1984, la CCG s'est occupée essentiellement de travaux de gestion locaux : fauchages, enlèvements d'épicéas, remplacement de caillebotis, attribution d'autorisation de parcours hors pistes pour des motifs divers, création de réserves forestières (autorisant le droit de chasse), ... Pendant cette période, la SSHF a soumis à la CCG de nombreuses études visant à mettre en réserve d'autres fagnes, en particulier celles des fonds de vallée dans l'est du Parc Naturel. Par ailleurs, chacun, au sein de la CCG, s'efforçait déjà de convaincre certains forestiers souhaitant l'assèchement des coupe-feux périphériques, de protéger plutôt les réserves existantes (fagne Wallonne, fagne de Cléfaye, ...) en évitant de creuser des fossés privant ces réserves de leur alimentation naturelle en eau. Parallèlement aux travaux de la CCG et suite à l'Arrêté Royal du 28 décembre 1972, l'ULg (C. Christians, R. Schumacker, associés au groupe "L'Equerre") s'était investie dans la réalisation du plan de secteur "Hautes-Fagnes/Eifel" pour le compte de l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire. Dans le plan



Givre dans la Fagne de la Poleûr. (Photo R. Herman).

de secteur établi par l'Arrêté Royal du 28 août 1979, des zones "tampon" ont été ainsi délimitées qui sont destinées à être maintenues dans leur état ou aménagées en zones vertes. Elles étaient prévues pour constituer une transition "entre des zones dont les destinations sont incompatibles entre elles ou qu'il est nécessaire de séparer pour réaliser un bon aménagement des lieux" (document remis à la CCG par M. Letocart, le 13 novembre 1998). R. Dahmen, qui étudia le problème des zones "tampon" à l'occasion d'un rapport de stage, constata que la superficie des zones "tampon" proposées au plan de secteur "Hautes-Fagnes/Eifel" était supérieure à celle des RND de l'époque, soit plus de 4100 hectares.

Un musée dans les Hautes-Fagnes

L'intention annoncée par les "Les Amis de la Fagne", avant la guerre 40-45, de créer, à Botrange, un musée sur le haut plateau (La Maison-Fagne) et la réalisation, après la guerre, du Musée Léon-

Fredericq, au même endroit, par l'Université de Liège, témoignaient d'un intérêt certain pour ce type d'activité de la part de ceux qui voulaient informer le public visitant le haut plateau. Dès 1964, la construction d'un nouveau complexe Musée/Station scientifique avait été envisagée par le recteur de l'Université de Liège, M. Dubuisson, mais l'acquisition d'un terrain adéquat s'était heurtée à de nombreuses oppositions (le projet de l'ULg sera abandonné et la troisième Station scientifique sera reconstruite un peu plus tard, sans musée, sur le même site que les deux précédentes). En 1975, l'asbl "Parc Naturel Hautes Fagnes-Eifel" marquait son intérêt pour la construction d'un musée des Hautes-Fagnes. M. Dahmen, qui était devenu entre temps directeur de la société SAGATO, informait la CCG que cette société était disposée à construire un musée "en collaboration avec les autorités responsables du parc et de la réserve, ainsi qu'avec l'Université de Liège" et à mettre à sa disposition une importante collection d'éléments de la faune des Hautes-Fagnes. L'intérêt

marqué de la Province de Liège à ce problème n'était pas neuf. Déjà, en 1967, on pouvait lire dans les comptes-rendus de séance du "Comité scientifique du Musée Léon-Fredericq" que je rédigeais à l'époque, une demande de renseignements des Services provinciaux de Liège concernant l'avenir de la gestion de ce dernier musée... Dans un premier temps, l'idée prévalut qu'une construction nouvelle pourrait avantageusement être jumelée avec une réserve éducative à créer "devant" la SSHF (PV de la CCG du 14 avril et du 18 mai 1976). Un avant-projet fut ensuite présenté par l'Université de Liège visant à créer un "Centre-Nature Hautes-Fagnes/Eifel" dont la CCG approuva alors l'esprit et les principes, mais cette commission revint bientôt sur l'idée émise antérieurement d'implanter une construction nouvelle à Mont-Rigi en liaison avec la future réserve éducative (PV de la CCG du 3 mars 1977 et du 24 avril 1978). Elle préconisa plutôt d'installer le Musée dans le site de la maison forestière de Botrange, un site convoité par l'ADEPS pour des installations

sportives et récréatives que la CCG refusait de cautionner. Le nouveau musée ne sera inauguré qu'en 1985. La première exposition permanente au Centre Nature de Botrange (CNB) concernait surtout l'ensemble du futur Parc Naturel et relativement peu les Réserves naturelles domaniales (RND). Elle se voulait interactive. Elle sera remise en cause dès 1990 et sa réorganisation, confiée alors à R. Schumacker, directeur de la SSHF. La nouvelle exposition est, au contraire de la première, très élaborée et essentiellement centrée sur les RND.

Les années 80-90

Au début des années 80, les différents gestionnaires alertèrent la CCG sur un phénomène nouveau et inquiétant : la pratique massive du ski de fond aux abords et même à l'intérieur des réserves. On estimait déjà entre 10.000 et 15.000, les skieurs qui envahissaient le haut plateau pendant certaines journées de forte affluence (PV de la CCG du 27 février 1981). D'autre part, résultat probable de la monotonie des décisions de gestion évoquées plus haut, un membre de la CCG, fin 1981, s'étonna du nombre peu élevé de participants aux réunions, ainsi que de la fréquence en baisse de celles-ci (deux seulement en 1981 !). Pourtant un projet important allait refaire surface.

Le plan de gestion des réserves naturelles domaniales

Dès 1978, la CCG a demandé que des prévisions budgétaires soient faites pour la mise à jour et la publication de la carte de la végétation, ainsi que pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de la Réserve (PV de la CCG du 26 octobre 1978). L'engagement d'un licencié en sciences sur le budget de la réserve fut demandé par la SSHF (PV de la CCG du 7 décembre 1979). Il faudra attendre la réunion du 5 mai 1983, pour entendre le président de la CCG proposer l'engagement d'un "troisième circuit du travail" non pas pour la SSHF comme on aurait pu s'y attendre, mais en faveur de l'asbl "Groupe Interuniversitaire de Recherche en Ecologie Appliquée" (G.I.R.E.A.). Cette proposition n'eut pas de suite. En avril 1984, une décision définitive fut prise en faveur de l'élaboration du plan de gestion par la SSHF et R. Schumacker soumit à la CCG un document remarquable intitulé "Introduction au plan

de gestion de la réserve". Superposant la carte des végétations potentielles à la carte des sols, il définit des classes de drainage distinctes et démontra ainsi que les limites de la réserve avaient été souvent tracées de façon arbitraire. Il conclut qu'il fallait gérer aussi la périphérie des zones protégées. Le problème des "zones tampons" définies au plan de secteur "Hautes-Fagnes/Eifel" dès 1979, fut alors de nouveau invoqué. Enfin il souhaitait une unité de gestion des réserves en les incluant dans un même cantonnement. M. Scieur, qui représentait à cette époque, à la CCG, l'Administration centrale, constatera qu'un minimum de deux unités de gestion serait indispensable compte tenu du fait que l'on se trouvait ici dans deux régions linguistiques différentes (Les deux unités de gestion seront établies en 1996).

La CCG proposa alors de définir des "entités de gestion écologique" qui seraient au nombre de dix environ. (PV de la CCG du 26 avril 1984). Un plan de gestion des fagnes du Nord-Est fut présenté par R. Schumacker les 16 octobre et 13 novembre 1984, celui des fagnes satellites de la Rur, le 19 février 1985. Les modalités de l'établissement de la réserve forestière du Rurbusch seront fortement critiquées par R. Schumacker (PV de la CCG du 12 avril 1985). Sous la direction de ce dernier, les plans des dix unités de gestion seront activement étudiés jusqu'à la fin des années 80 par plusieurs collaborateurs de la SSHF, parmi lesquels on retiendra particulièrement ceux qui seront appelés ultérieurement à jouer un rôle dans la gestion des Hautes-Fagnes (P. Frankard et P. Ghiette, aujourd'hui au CRNFB ou Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois, à Gembloux). Ces travaux seront partiellement financés dans le cadre d'une convention RW/SSHF.

Influence croissante de l'Université et des "Amis de la Fagne" au sein de la CCG

A partir de 1985, la CCG sera présidée en alternance par "Les Amis de la Fagne" et l'ULg (décembre 1985 à octobre 1990 par R. Collard, janvier 1992 à décembre 1998 par M. Streel, depuis février 1999 par R. Herman). Les réunions de la CCG qui se tenaient, le plus souvent, indifféremment à Verviers, à Eupen, à la maison forestière de

Hestreux, voire au CNB, vont, sauf exception, se tenir régulièrement à la SSHF. "Les Amis de la Fagne" vont s'investir dans différents travaux de gestion sous le contrôle des forestiers et continuer efficacement à combattre, par ailleurs, différents projets qui menacent l'intégrité du haut plateau (Bronowski 1991). N. Magis et A. Pissart et, plus tard, E. Juvigné viendront renforcer la participation de l'ULg dans la CCG, J.-M. Groulard, celle des "Amis de la Fagne". Des représentants d'autres associations de protection de la nature vinrent aussi renforcer la CCG. De son côté, le Parc Naturel Hautes-Fagnes - Eifel (PNHFE) s'intéressa à l'équipement de la fagne didactique de la Poleûr. C'est la SSHF qui en choisit le tracé et conçut un dépliant didactique. Le maître d'œuvre restera cependant le gestionnaire de la réserve (PV de la CCG du 12 août 1988).

La mise en place des zones B et C

De nouveaux ingénieurs forestiers succédèrent aux anciens (en particulier L. Schlembach, en charge du cantonnement d'Eupen, qui remplacera plus tard M. Letocart à la Direction de Malmedy). En 1988, M. Letocart céda le secrétariat de la CCG à R. Dahmen, tandis que J. Stein et Y. Grollinger représentèrent alors l'Administration centrale. En mars 1987, 14 guides nature (certains formés à la SSHF) se déclarèrent prêts à apporter leur collaboration pour la surveillance des réserves. D'autres volontaires issus d'associations de protection de la nature sur le haut plateau viendront renforcer leurs rangs. Pour la première fois les pistes de la fagne Wallonne furent fermées d'avril à fin juin afin de protéger la quiétude des Tétràs lyre.

Entre le 28 juin 1989 et le 22 juin 1990, la CCG consacra de longs débats à la mise en place de restrictions à la circulation dans les réserves naturelles domaniales. Les différents acteurs ne parvenant pas à se mettre d'accord entre eux, une "Cellule d'accompagnement de la gestion des RNDHF" fut mise en place par la Région wallonne. Elle était composée de représentants du Cabinet du Ministre de la Conservation de la Nature (J.-P. Verhaegen), du Service de la Conservation de la Nature (Y. Grollinger, J. Stein et C. Pankert) et des Inspections de Malmedy (M. Letocart) et de Verviers (P. Noé). Son rôle était de co-

ordonner les aspects de gestion qui concernaient plusieurs cantonnements à la fois (tracé de sentiers, balisage, information du public, surveillance, utilisation de machines pour des fauchages, ...). Suite à la démission de R. Dahmen, le secrétariat de la CCG fut confié à C. Pankert, fonctionnaire délégué au PNH-FE et la maison forestière de Hestreux fut imposée comme lieu de réunion de la CCG. Le Directeur de la DNF, Y. Grollinger, dans une lettre adressée le 27 août 1990, au président de la CCG, R. Collard, fit connaître alors une double "proposition" : le classement en zone C de la plus grande partie des réserves et leur fermeture à partir de la grand-route en période de danger d'incendie, interdisant de fait l'accès aux coupe-feu périphériques. Ces suggestions furent ardemment combattues par "Les Amis de la Fagne". Les "scientifiques" estimaient pour leur part que ces mesures étaient prématurées et devaient plutôt être testées par étapes. Ces propositions étaient le résultat d'une réunion préalable des seuls gestionnaires qui, pour la première fois, s'étaient ainsi démarqués officiellement de la CCG. Celle-ci se réunira une dernière fois sur injonction du secrétaire C. Pankert, le 12 octobre 1990. Un contre-projet, limitant la mise en zone C à quelques zones sensibles, fut transmis au Service de la Conservation de la Nature qui, sans plus d'explication, n'en tiendra pas compte.

Renouvellement de la CCG

Une nouvelle CCG tiendra sa première réunion le 24 janvier 1992 à la SSHF, après plus d'un an d'inactivité. Elle héritait d'une situation particulièrement difficile, notamment due au conflit, au travers de la presse, entre l'Administration à Namur et diverses associations de protection de la nature (Collard 1991). Dans un premier temps, la gestion des réserves (notamment celle des "guides agréés") restera déléguée à C. Pankert, hébergé au Centre Nature de Botrange. Par après, il fut décidé qu'il fallait séparer la gestion des guides agréés de la RND, de celle du Centre Nature et du Parc. C. Pankert fut appelé à d'autres fonctions. Le 2 avril 1993, le Directeur de la Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE), C. Delbeuck, inaugurerait un nouveau bureau d'information des réserves, au Signal

de Botrange cette fois, dans un local en partage avec un bureau d'information touristique de l'Administration communale de Waimes (Inactif depuis juin 2001 par manque de personnel, le bureau d'information de la DNF sera transféré à la SSHF, à partir de 2004 et géré par l'asbl "Haute Ardenne", sous le contrôle du Cantonement de Malmedy).

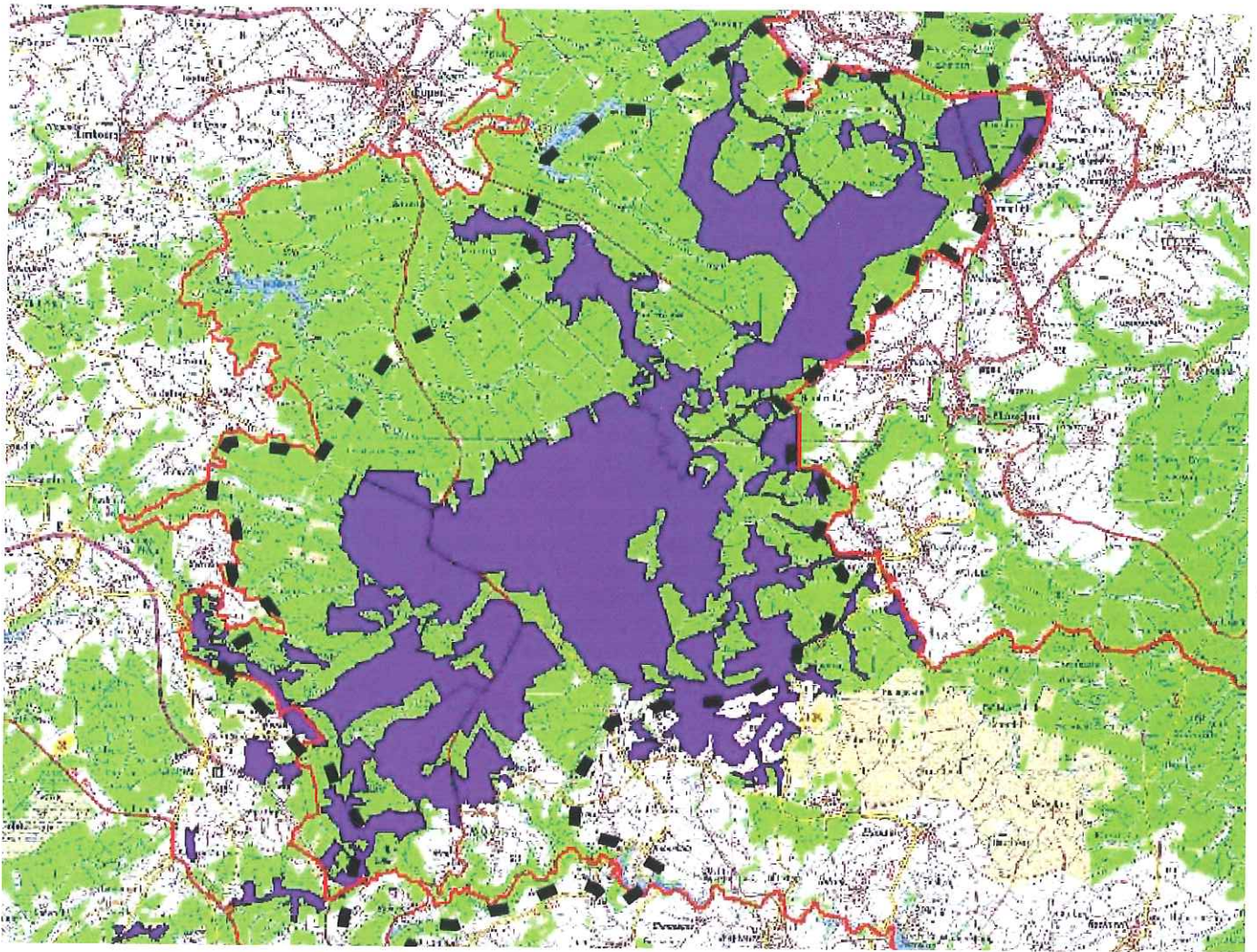
Il a fallu une année complète et 10 réunions pour parvenir à un nouveau compromis sur la circulation du public dans les réserves, le résultat le plus attendu par les fagnards étant sans doute la réouverture (en zone B) du secteur compris entre la Helle, la nouvelle piste Helle-Noir-Flohay et la piste Noir-Flohay-Geitzbusch. Ce compromis sera accepté par la DNF, en 1993. Le plan de gestion, quant à lui, fut présenté au Conseil supérieur wallon pour la conservation de la nature (CSWCN) et approuvé en 1992 (Document 92/168). Il ne sera jamais entériné par le Ministre concerné, l'Administration n'ayant pas pu en évaluer le coût. Ceci n'empêcha pas les 5 cantonnements concernés d'anticiper l'application de ce plan et de continuer d'affecter sur cette base des sommes considérables à l'entretien des réserves. L'argent est de plus en plus utilisé pour des actions concrètes de gestion, rencontrant en cela les objectifs les plus prioritaires du plan de gestion. Parallèlement aux actions de gestion, la DNF a aussi continué son action d'acquisition de terrains à placer en RND (Herbôfaye, la liaison entre le Brackvenn nord et l'Allgemeines Venn, des terrains dans la vallée de la Rur et à Stellerholz, et plus récemment à la tourbière du Rurhof).

En 1994, la Région wallonne engagea 6 biologistes dont P. Frankard et P. Ghiette, en tant que spécialistes des landes et tourbières. Rattachés d'abord à la Station de Recherches forestières, où venait d'être créé une section de Conservation de la nature, pour étudier et tester les techniques de gestion des réserves naturelles et pour apporter un soutien scientifique aux gestionnaires de la DNF, P. Frankard et P. Ghiette seront basés à la SSHF. Leur rôle dans la gestion des tourbières hautes, en une douzaine d'années d'activité, est particulièrement bien mis en évidence par P. Frankard (2005). Dans la suite, la Station de Recherches forestières deviendra le CRNFB. (Récemment,

dans le cadre des projets "Natura 2000", ces chercheurs ont été rejoints à la SSHF par d'autres appartenant au même centre. Il en résulte que des travaux qui étaient jadis confiés à l'ULg, grâce à des conventions avec la Région wallonne, sont maintenant plus souvent pris en charge par le CRNFB. En revanche, cette nouvelle situation présente l'avantage d'une meilleure collaboration avec la DNF).

En 1996, une restructuration a eu pour conséquence de rationaliser la gestion en concentrant, au lieu des 5 cantonnements précédents, les grandes surfaces de fagnes dans le cantonnement de Malmedy (pour les fagnes situées sur la partie francophone) et dans le cantonnement d'Eupen 2 (pour les fagnes situées sur la partie germanophone).

En 1996 encore, la question des zones "tampon" (évoquées dans le premier rapport sur le plan de gestion en avril 1984) fut remise à l'ordre du jour par R. Schumacker (PV de la CCG du 19 janvier 1996). Dans un premier temps, on s'est contenté d'évoquer l'aménagement écologique et forestier le plus adéquat dans une zone de quelque 200 m en périphérie de zones sous statut de réserve naturelle ou proposées comme zones d'extension au plan de gestion (les franges "tampon"). La question aboutira, en novembre 1998 à un rapport détaillé rédigé par M. Letocart et illustré de cartes dessinées, sur la base des documents accumulés depuis tant d'années à la SSHF, puis par les biologistes du CRNFB. Ce rapport sera transmis en 1999 à l'Administration à Namur et resurgira en 2001 à l'occasion de la mise en chantier de "Natura 2000". Aujourd'hui les zones de protection "Natura 2000" délimitées autour des RNDHF représentent, RND incluses, environ 10.800 ha. Si on y ajoute les superficies qui devaient, selon le projet de R. Bouillenne, rester maintenues en économie forestière autour de ces zones de protection, on n'est plus très loin de la superficie du Parc National des Hautes-Fagnes, suggéré en 1938 (voir figure 2, p.18). Enfin il faut savoir qu'au sein de ces zones, sur terrains domaniaux, diverses surfaces verront leur affectation changer dans un avenir plus ou moins proche grâce à une nouvelle circulaire (2005) appelée "biodiversité en forêts soumises". Les zones de forêts domaniales en-



Les zones Natura 2000 comprenant les RND HF (document CRNFB) et, en pointillé, le contour du Parc National des Hautes-Fagnes d'après Bouillenne (1938).

résinées sur sols tourbeux, paratourbeux et hydromorphes à nappe permanente ne seront plus replantées après coupe à blanc, mais seront laissées à l'évolution vers des bois tourbeux de feuillus ou gérées en espaces ouverts (pour les zones les plus intéressantes). Diverses zones domaniales non insérées dans le réseau Natura 2000 sur les cantonnements de Verviers (au nord-ouest des Deux-Séries) et d'Eupen 2 sont concernées par cette mesure. Si on y ajoute les mesures prévues pour les zones feuillues, on peut espérer à terme une gestion intégrée sur une zone plus large que les périmètres Natura 2000 et des RND, avec toutes les transitions souhaitées entre les zones ouvertes et des forêts feuillues indigènes.

Conclusion

Si une conclusion peut être tirée de ce long exposé des faits, c'est bien de recommander, aux scientifiques et aux fagnards, de ne jamais se décourager, car les idées,

quand elles sont bonnes, finissent bien par être concrétisées un jour par les décideurs, parfois même amplifiées par les successeurs de ceux-là même qui les ont combattues.

Remerciements

MM. René Dahmen, Roger Herman et Michel Letocart ont bien voulu me faire part de leurs commentaires et suggestions sur une première version de ce texte. Je les remercie très vivement, ainsi que Philippe Frankard, René et Cécile Schumacker-Wastiaux qui ont apporté leur aide à la rédaction définitive.

Maurice STREEL,
Président de l'asbl
"Haute Ardenne"
Vice-président
de la CCG RND HF

Addendum

Pour en connaître plus sur les recherches menées pendant une

centaine d'années à la SSHF, voir Schumacker & Gerrienne 1994 et Streel 2002a et b.

Sigles utilisés

CCG Commission consultative de gestion

CNB Centre Nature Botrange

CRNFB Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois,

CSWCN Conseil supérieur wallon pour la conservation de la nature

DGRNE Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement

DNF Division Nature et Forêts

PNHFE Parc Naturel Hautes-Fagnes/Eifel

RND(HF) Réserve naturelle domaniale (des Hautes-Fagnes)

RW Région wallonne

SSHF Station scientifique des Hautes-Fagnes

ULg Université de Liège

Annexe : Premières mesures à prendre (Bouillenne 1938)

1. Arrêt du drainage des tourbières.
2. Placement de vannes aux grands fossés pour ralentir le dévalement torrentiel des eaux de pluie qui résulte de la campagne d'assainissement du haut plateau.
3. Interdiction de planter des résineux en peuplements artificiels, en carrés.
4. Les pessières établies sur tourbe, lorsqu'elles auront été normalement exploitées, ne seront pas remplacées.
5. Une étude sera entreprise pour la restauration des forêts de feuillus mélangées dans un faciès aussi primitif que possible.
6. Les bonnes terres seront occupées, selon les endroits, soit par ces dernières forêts, soit par la végétation des landes.
7. Les tourbières seront, partout où elles existaient, réinstallées.
8. Le pacage sera complètement interdit.
9. La suppression de couper le foin des fagnes sera étudiée.
10. La chasse et la tenderie seront interdites.
11. Toute entreprise d'agriculture, de mines, de nouveaux barrages, de constructions également.
12. Programme de sentiers non aménagés pour excursionnistes entraînés.
13. Programme de sentiers entretenus pour le grand public, avec préparation des endroits de pique-nique.
14. Pas de sentiers touristiques internationaux à travers la fagne.
15. Installation de camps pour automobilistes.
16. Interdiction de stationner avec auto, autocar, moto, etc..., le long des routes et des coupe-feu.
17. Préparation de quelques endroits pour camping.
18. Organisation des grandes entrées de la Réserve et du service d'information, maison, gardes, brochures, etc...
19. Organisation des petites entrées.
20. Publication des listes d'animaux et de plantes intéressantes à ne pas effrayer ou ne pas cueillir.



Les feux du soleil couchant sur la boulaie. (Photo R. Herman).

21. Interdiction des pièges à po-teaux.
22. Création d'une série d'étangs avec plage nue.
23. Délimitation chaque année, des zones spéciales où il sera absolument interdit de circuler sauf pour la surveillance des animaux et des associations végétales, et pour les observations scientifiques.
24. Préparation de nichoirs.
25. Etudes des équilibres entre animaux prédateurs et non prédateurs, lutte contre les rongeurs, insectes nuisibles, ...
26. Organisation de la surveillance : police contre le braconnage, les divers contrevenants aux dispositions protectrices ; observations sur les phénomènes biologiques et géographiques par des gardes initiés, ...
27. Création d'une école forestière à Spa, en remplacement du système actuel d'instruction itinérante pour des gardes.
28. Organisation d'un laboratoire, d'un musée, d'un local central d'administration.
29. Nomination d'un assez grand nombre de gardes initiés (un plus grand nombre qu'il n'y a de gardes forestiers dans la région à l'heure actuelle ; et avec un salaire plus élevé).
30. Désignation d'un conservateur en charge.

Références

- "Amis de la Fagne", 1963. La protection des Hautes Fagnes ; présentation de quelques arguments. Ed. J. Plumhans, Verviers : 1-222.
- Bommer, C., 1902. Conseil supérieur des forêts. Conservation du caractère naturel des parcelles dénudées ou incultes. *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique (année 1902)* : page 338 et page 447.
- Boudru, M., 1937. La réserve naturelle dans les Hautes-Fagnes de Belgique. *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique (année 1937)* : 1-144.
- Bouillenne, R., 1937. dans "Hommage à Léon Fredericq". *Hautes Fagnes VIII (1937-3)* : 263-266.
- Bouillenne, R., 1938. Le futur Parc National des Hautes-Fagnes. *Hautes Fagnes XI (1938-1)* : 1-173.
- Bouillenne, R., 1943. Ne compromettons pas l'équilibre des forces naturelles. Le sol, les réserves d'eau et la végétation. *Travaux du Centre d'étude des eaux 2* : 31-68.
- Bouillenne, R., 1956. Rapport sur les principales démarches tentées en vue de la création d'un Parc National dans les Hautes-Fagnes de Belgique. Ass. Amis de l'Université de Liège, 28^e année, 2 : 43-49.
- Bouillenne, R., 1963. Les Hautes Fagnes. In "La protection des Hautes Fagnes ; présentation de quelques arguments" Ed. J. Plumhans, Verviers : 7-24
- Bouillenne, R., Deuse, P., Streel, M., 1956. Introduction historique à l'étude de la Fagne des Deux-Séries. *Bulletin de la Société Royale des Sciences de Liège 5* : 260-279.
- Bronowski, V., 1991. 56 ans de combat fagnard. *Hautes Fagnes 202 (1991-2)* : 36-38.
- Bronowski, V., Herman, R., 1987. Les étapes de la protection du Haut-Plateau. *Hautes Fagnes 186 (1987-2)* : 30-40.
- Collard, R., 1991. La circulation des promeneurs dans la Réserve Naturelle des Hautes Fagnes. *Hautes Fagnes 202 (1991-2)* : 29.
- Comhaire, Ch.J., 1911. La conservation des Hautes-Fagnes. *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles XXX* : 293-312.
- Didier, C., 1905. Un premier parc national en Wallonie. Liège, imprimerie industrielle et commerciale.
- Frankard, P., 2005. Bilan de 12 années de gestion conservatoire des tourbières hautes dans la réserve naturelle domaniale des Hautes-Fagnes (Est de la Belgique). *Géocarrefour 79, 4* : 269-276.
- Freyens, A., 1939. Le Futur Parc National des Hautes Fagnes et les A.F., *Hautes Fagnes XIII (1939-1)* : 23-24.
- Fredericq, L., 1904. La faune et la flore glaciaire du plateau de la Baraque-Michel (point culminant de l'Ardenne). *Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique*. 1263-1320.
- Fredericq, L., 1911. Vœu pour la création d'une réserve nationale au plateau de la Baraque-Michel. *Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique 8* : 617-620
- Liégeois, P.-G., Nys, L., 1933. Le régime hydrologique des Hautes Fagnes. *Annales de la Société géologique de Belgique*, 57 : B100 - B109.
- Massart, J., 1912. Pour la protection de la nature en Belgique. *Institut de Botanique Léo Errera*, 308 pages.
- Schumacker, R., Gerrienne, P., 1994. Recherches dans les Hautes-Fagnes et dans le Nord du Massif Ardennais ; bibliographie 1923-1992. *Haute Ardenne asbl* : 1-36.
- Streel, M., 2002a. Hautes-Fagnes : 100 ans de recherches scientifiques de l'ULg en question(s). *Hautes Fagnes 248 (2002-4)* : 93-96.
- Streel, M., 2002b. La recherche scientifique en Hautes-Fagnes, hier et aujourd'hui. *Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique*, 6^e série, tome 3 : 55-65.